

DEC152441DR04

Décision portant cessation de fonctions de M. Patrice VENDE assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR9198 intitulée Institut de Biologie Intégrative de la Cellule

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC143064DR04 du 1^{er} janvier 2015 portant nomination de M. Patrice VENDE aux fonctions d'AP ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Patrice VENDE, dans l'unité du CNRS n° UMR9198, à compter du 1^{er} décembre 2015.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 19 novembre 2015

Le directeur de l'unité
Thierry MEINNEL

Pour le CNRS,

Pour l'Université Paris-Sud,

La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

Le président
Jacques BITTOUN